

## Commission d'enquête publique.

Projet d'élaboration du plan local d'urbanisme métropolitain.

à l'attention de Monsieur Alain THOMAS  
Représentant le collectif des associations du PLUi  
Métropole Rouen.

Information : Monsieur le Président de la Métropole Rouen;  
Madame la Présidente du TA de Rouen.

Le 20 septembre 2018.

Monsieur THOMAS,

Vous avez saisi, le 12 septembre 2019, Monsieur le Président de la Métropole Rouen par un courrier remis en main propre aux commissaires enquêteurs, lors de la permanence qui s'est tenue à l'Hôtel de ville de Rouen, demandant une prolongation de l'enquête publique, qui met « *évidence le manque d'information des citoyens, sur un enjeu du PLUi* » ainsi que l'organisation d'une réunion publique, au nom des associations suivantes :

- ✓ Bouillons Terres d'Avenir;
- ✓ Terre de Liens Normandie ;
- ✓ L'Héberge de Seine;
- ✓ Respire;
- ✓ Effet de Serre toi-même;
- ✓ Triticum;
- ✓ Alternativa Rouen;
- ✓ Slow Food Terre Normande;
- ✓ France Nature Environnement Normandie;
- ✓ Association de Protection du Site Naturel de Repainville;
- ✓ Association pour la protection de la Ferme de Bonsecours.

Je me permets de vous rappeler, suivant le chapitre I du titre II du livre 1°- article R 123-17 du Code de l'environnement, que le Président de la commission d'enquête, en concertation avec les membres de la commission, est seul juge de l'intérêt d'une prolongation de l'enquête publique et d'une réunion publique, en informant l'autorité compétente organisatrice, ainsi que Madame la Présidente du tribunal administratif de Rouen, ce qui suppose de sa part une capacité à en cerner l'intérêt et à maîtriser l'utilisation. Il lui appartient d'examiner, en fonction de la nature du projet, de la manière dont les consultations antérieures à l'enquête se sont passées et des conditions dans lesquelles elle se déroule, si de telles démarches sont nécessaires et opportunes.

➤ **Les publics concernés :**

✓ **Les habitants :**

La Métropole de Rouen est constituée de plus de 490 000 habitants qui ont été invités à participer à la concertation par le biais de divers outils. Parmi ces modalités grand public des dispositifs d'information et de participation ont été mis en place, à la fois présents et numériques. Parmi les habitants, des étudiants du territoire ont également été sollicités lors de dispositifs spécifiques avec ce public.

✓ **Les associations et les acteurs du territoire :**

Plusieurs associations ont participé activement à la concertation, notamment :

Dans le cadre du cercle d'acteurs « enjeux agricoles et alimentaires » : Terre de liens Normandie, Bouillons Terre d'avenir, Réseaux des AMAP et Slow Food.

Dans le cadre d'un recensement des éléments de patrimoine bâti à protéger : les Amis des Monuments Rouennais.

Le Collectif de la Sente de la Barquette et l'association Thélème qui ont émis des propositions.

✓ **Le Conseil Consultatif de Développement (CCD) :**

Le CCD est un organe consultatif, à la fois outil de démocratie participative et de concertation avec la société civile, et instance de dialogue et débat. Le pouvoir décisionnel relevant des élus métropolitains, le CCD constitue une force de propositions. En effet, il permet d'enrichir la décision publique, avec les points de vue, les idées, les propositions et l'expérience d'une diversité de participants.

Le CCD est constitué de quatre collèges :

Collège des acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales : 109 membres.

Collège des organismes publics et assimilés, enseignement et formation, recherche, innovation et santé : 42 membres.

Collège vie locale et associative, culture et sport : 98 membres.

Collège des personnalités

En 2017, un collège d'habitants tirés au sort a rejoint le CCD

La commission « Planification et Aménagement du Territoire » du CCD a été l'instance de concertation privilégiée sur le PLUi.

✓ **Les conseils de quartier de Rouen :**

Répartis sur tout le territoire de la commune, les conseils de quartier sont des groupes de réflexion et de propositions pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ils sont des relais entre les habitants, les élus et les services de la Ville. Une commission inter quartiers spécifique a été sollicitée et s'est réunie à quatre reprises pour traiter du PLUi.

✓ **Les lettres d'information du PLU :**

Tout au long de l'élaboration du PLUi, 5 lettres d'information dédiées au PLU ont été éditées. Pour communiquer massivement sur le lancement de la démarche, la lettre n°1 a été distribuée à

hauteur de 230 000 exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres du territoire métropolitain. Les 4 lettres suivantes ont été éditées à hauteur de 6 000 exemplaires et diffusées dans toutes les mairies et au siège de la métropole.

D'un format de 4 pages, chaque lettre était en général composée d'un édito ou d'une introduction à la une, de deux pages centrales de contenu en lien avec la phase d'élaboration du PLU en cours et d'une dernière page consacrée aux dates des événements de concertation à venir.

Lettre n°1 (mai 2016) : Définition du PLU, « en quoi le PLU vous concerne ? », présentation du site internet du PLU et dates des ateliers sur le diagnostic

Lettre n°2 (octobre 2016) : rappel du calendrier, éléments de diagnostic et enjeux associés, dates des ateliers sur le projet

Lettre n°3 (avril 2017) : présentation des axes du projet (PADD), résultats de la concertation sur le projet et notamment sur le vélo

Lettre n°4 (octobre 2017) : explication sur le zonage, quizz sur le règlement, dates des ateliers sur le règlement

Lettre n°5 (septembre 2018) : composition du règlement, chiffres clés du PLU, principes réglementaires par zone urbaine, dates des réunions de présentation du PLU

✓ **Newsletters L'Actu du PLU :**

Cinq lettres « L'Actu du PLU » pour le grand public sont publiées en 2017 et 2018.

Ce format est complémentaire aux « Lettres d'information », plus dense, alors que « L'Actu du PLU » se veut être une newsletter d'une seule page pour une information très courte et plus régulière.

Elle est structurée autour de trois parties :

Information « en Une »

Actualité « en Bref »

Informations « à Venir ».

L'Actu du PLU est diffusée par email aux personnes inscrites aux newsletters via les ateliers, les balades et le site internet.

✓ **Dossier de concertation préalable :**

Un dossier de concertation et un cahier d'observations associé ont été déposés au siège de la Métropole, dans les cinq pôles de proximité et dans les 71 mairies afin de recueillir les observations de l'ensemble de la population pendant toute la durée d'élaboration du PLU.

Ce dossier a été complété au fil de l'élaboration du PLU, par transmission des documents suivants aux lieux de mise à disposition :

Délibération de prescription du PLU et des modalités de concertation

Délibération de définition des modalités de collaboration avec les communes

Porter à connaissance de l'Etat (PAC)

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD version n°1-avril 2017)

Les 5 lettres d'information PLU.

✓ **Ateliers métropolitains et réunions publiques :**

22 réunions publiques ont été organisées sur le territoire selon un format de type atelier participatif (14) ou de type réunion d'information (8). Ces réunions publiques ont été planifiées en cohérence avec le calendrier de l'élaboration du PLU autour de trois grandes étapes (diagnostic territorial / PADD / principes réglementaires), entre juin 2016 et septembre 2018 6 réunions

publiques de présentation des résultats de la concertation et des choix réglementaires retenus pour le PLU ont été organisées.

✓ **Informations complémentaires à la concertation :**

Campagnes d'affichage

Relais municipal

Vidéos clip sur le réseau Astuce

Vidéos pédagogiques et informatives

Relais Presse

Sensibilisation sur l'espace public

Réseaux sociaux

L'exposition évolutive et itinérante

Balades métropolitaines et balades atypiques

Réunions des cercles d'acteurs

Réunions avec les conseils de quartier de Rouen

Les rencontres étudiantes.

✓ **Bilan de la concertation :**

Le présent chapitre a vocation à détailler le nombre et la nature des contributions recueillies, la manière dont celles-ci ont été analysées et prises en compte au Bilan de concertation et dans les pièces du PLU.

✓ **Le nombre de participants :**

L'ensemble des dispositifs de concertation a permis de mobiliser 1 842 personnes :

988 participants aux ateliers métropolitains et réunions publiques

398 participants aux balades métropolitaines et atypiques

456 inscrits sur le site web dédié au PLUi.

✓ **Le nombre de contributions :**

La concertation du PLU a généré, toutes formes confondues, 2432 contributions individuelles :

2252 contributions numériques sur le site du PLU

31 contributions reçues à l'adresse email dédiée

9 contributions recensées dans les cahiers d'observation

140 contributions reçues par voie postale

En plus de ces contributions individuelles, des contributions collectives ont été émises et recensées lors des ateliers métropolitains et avec les instances participatives locales.

➤ **Information et communication de l'enquête**

✓ **Formes et supports de l'enquête publique :**

L'enquête publique est conduite à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et à l'aide de supports papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter

le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur le registre papier ou numérique.

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur le site Internet <https://www.registre-numerique.fr/plu-metropole-rouen-normandie> accessible 7j/7 et 24h/24 pendant la durée de l'enquête.

Une borne ou un poste informatique sont tenus à disposition du public en accès libre au siège de l'enquête et dans les mairies des 71 communes de la Métropole, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations ou propositions sur le registre numérique.

Un **dossier complet en version papier** est disponible **au siège de l'enquête publique et dans les mairies des 43 communes lieux d'enquête** listées ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces dernières (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle): Amfreville-la-Mivoie, Anneville-Ambourville, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Boos, Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Duclair, Elbeuf, Franqueville-Saint-Pierre, Grand-Couronne, Hautot-sur-Seine, Isneauville, Jumièges, La Londe, Le Grand-Quevilly, Le Houlme, Le Mesnil-Esnard, Le Petit-Quevilly, Le Trait, Malaunay, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Couronne, Rouen, Sahurs, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Pierre-de-Varengeville, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Tourville-la-Rivière, Ymare.

Un **dossier communal partiel en version papier** sera accessible **dans les mairies des 28 communes sites d'information du public** listées ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces dernières : Bardouville, Belbeuf, Berville-sur-Seine, Epinay-sur-Duclair, Fontainesous-Préaux, Freneuse, Gouy, Hénouville, Houpeville, La Bouille, La Neuville-Chant-D'Oisel, Le Mesnil-sous-Jumièges, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Montmain, Molineaux, Orival, Quevillon, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville, Sotteville-sous-le-Val, Val-de-la-Haye, Yainville, Yville-sur-Seine.

Le dossier communal partiel comprend la notice de présentation et les principaux éléments du PLU concernant la commune site d'information du public, à savoir : le règlement écrit et graphique –concernant la commune, c'est-à-dire le livre 1 du règlement écrit (lexique et dispositions communes), le règlement des zones concernant la commune (extraits du livre 2), les 3 planches du règlement graphique concernant la commune, les annexes du règlement graphique et écrit concernant la commune, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de la commune le cas échéant.

L'intégralité du dossier peut être consultée sur les postes informatiques mis à disposition au siège de l'enquête et dans les mairies des 71 communes, ainsi que sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/plu-metropole-rouen-normandie>.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou durant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

✓ **Modalités des dépositions des observations et propositions du public :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre numérique accessible sur le site dédié du PLU à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-metropole-rouen-normandie> et ce 7j/7 et 24h/24, depuis le premier jour de l'enquête à 9h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 (dernier délai clôture de l'enquête),
- Par courrier électronique, à l'adresse de messagerie suivante : [plu-metropole-rouen-normandie@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-metropole-rouen-normandie@mail.registre-numerique.fr)
- Sur les registres papier mis à la disposition du public dans les 434 lieux d'enquête listés précédemment (article 6.2), aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux,
- Par voie postale, par courrier envoyé au Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique :

Monsieur le Président de la commission d'enquête relative au PLU de la Métropole Rouen Normandie et à l'abrogation des cartes communales d'Hautot-sur-Seine et de Sainte-Marguerite-sur-Duclair

Métropole Rouen Normandie - Direction de la Planification Urbaine - Le 108  
108, Allée François Mitterrand - CS 50589 - 76006 Rouen Cedex

- Lors des 65 permanences de la commission d'enquête organisées sur le territoire de la Métropole, dans les lieux et aux horaires indiqués à l'article 8.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur les registres papier et par courrier papier sont versées et consultables sur le registre dématérialisé, à l'adresse internet mentionnée précédemment. Elles sont également toutes consultables en version papier au siège de l'enquête.

Pour être recevables les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 19 août 2019 à 9h00 au mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 17h00 (dernier délai - clôture de l'enquête).

✓ **Permanences de la commission d'enquête :**

La commission d'enquête publique, représentée par un ou plusieurs de ses membres se tient à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions, lors de permanences qu'elle tiendra.

Les lieux d'enquête, les conditions d'accès au dossier et aux registres, ainsi que les permanences de la commission d'enquête sont précisées dans les avis d'enquête affichés sur le site internet du PLUi et dans les fascicules d'information disponibles dans les mairies, suivant le tableau ci-après :

| Sites                            | Lieux d'enquête   | Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête  |
|----------------------------------|---|---|
| <b>Métropole Rouen Normandie</b> | Le 108<br>108, Allée François Mitterrand<br>76006 Rouen Cedex           | - le lundi 19 août 2019 de 9h00 à 12h 00<br>- le mardi 1er octobre 2019 de 14h00 à 17h00<br>(dernier délai clôture de l'enquête)                |
| <b>Amfreville-la-Mivoie</b>      | Mairie — 124, rue François Mitterrand — 76920 Amfreville-la-Mivoie      | - le vendredi 27 septembre 2019 de 8h30 à 11h30   |
| <b>Anneville-Ambourville</b>     | Mairie — 300, rue Monseigneur Lemonnier — 76480 Anneville-Ambourville   | - le mercredi 20 août 2019 de 9h00 à 12h00<br>- le jeudi 26 septembre 2019 de 9h00 à 12h00  |
| <b>Bihorel</b>                   | Hôtel de Ville — 48, rue d'Etancourt — 76420 Bihorel                    | - le mercredi 28 août 2019 de 8h30 à 11h30  |
| <b>Bois-Guillaume</b>            | Hôtel de Ville — 31, Place de la Libération — 76230 Bois-Guillaume      | - le samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 12h00<br>- le mercredi 25 septembre 2019 de 8h30 à 11h30  |
| <b>Bonsecours</b>                | Mairie — 56, route de Paris — 76240 Bonsecours                          | - le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00  |
| <b>Boos</b>                      | Mairie — Route de Paris — 76520 Boos                                    | - le vendredi 23 août 2019 de 9h00 à 12h00<br>- le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00  |
| <b>Canteleu</b>                  | Hôtel de Ville — 13, Place Jean Jaurès — 76380 Canteleu                 | - le jeudi 22 août 2019 de 9h00 à 12h00   |
| <b>Caudebec-lès-Elbeuf</b>       | Hôtel de Ville — Place Jean Jaurès — 76320 Caudebec-lès-Elbeuf          | - le lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 12h00   |
| <b>Cléon</b>                     | Hôtel de Ville — Rue de l'Eglise — 76410 Cléon                          | - le vendredi 27 septembre 2019 de 14h00 à 17h00  |
| <b>Darnétal</b>                  | Hôtel de Ville — Place du Général de Gaulle — 76160 Darnétal            | - le vendredi 6 septembre 2019 de 9h00 à 12h00  |
| <b>Déville-lès-Rouen</b>         | Hôtel de Ville — 1, Place François Mitterrand — 76250 Déville-lès-Rouen | - le samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00   |
| <b>Duclair</b>                   | Mairie — Place du Général de Gaulle — 76480 Duclair                     | - le mercredi 21 août 2019 de 8h30 à 11h30<br>- le vendredi 20 septembre 2019 de 14h00 à 17h00  |
| <b>Elbeuf</b>                    | Hôtel de Ville — Place Aristide Briand — 76500 Elbeuf                   | - le jeudi 19 septembre 2019 de 14h15 à 17h15<br>- le samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00<br>- le lundi 30 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 |
| <b>Franqueville-Saint-Pierre</b> | Hôtel de Ville — Place des Forrières — 76520 Franqueville-Saint-Pierre  | - le samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00   |
| <b>Grand-Couronne</b>            | Centre Technique Municipal 2, rue De la gare -76530 Grd Couronne        | - le mardi 20 août 2019 de 13h30 à 16h30<br>- le jeudi 12 septembre 2019 de 14h30 à 17h30   |
| <b>Hautot-sur-Seine</b>          | Mairie — Rue Saint Antonin — 76110 Hautot-sur-Seine                     | - le lundi 9 septembre 2019 de 16h30 à 19h30  |
| <b>Isneauville</b>               | Mairie — Place de la Mairie — 76230 Isneauville                         | - le vendredi 6 septembre 2019 de 9h00 à 12h00<br>- le vendredi 20 septembre 2019 de 9h00 à 12h00   |
| <b>Jumièges</b>                  | Mairie — 61, place de la Mairie — 76480 Jumièges                        | - le lundi 16 septembre 2019 de 14h30 à 17h30<br>- le vendredi 20 septembre 2019 de 9h00 à 12h00  |
| <b>La Londe</b>                  | Mairie — Place l'Ourail — 76500 La Londe                                | - le jeudi 12 septembre 2019 de 14h30 à 17h30<br>- le jeudi 26 septembre 2019 de 14h30 à 17h30  |
| <b>Le Grand-Quevilly</b>         | Hôtel de Ville — Esplanade Tony Larue — 76120 Le Grand-Quevilly         | - le lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 12h00<br>- le mercredi 18 septembre 2019 de 14h00 à 17h00   |
| <b>Le Houleme</b>                | Mairie — 7, place des Canadiens   | - le lundi 19 août 2019 de 14h15 à 17h15  |

| Sites                                | Lieux d'enquête   | Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête  |
|--------------------------------------|---|---|
|                                      | 76770 Le Houlme   |   |
| <b>Le Mesnil-Esnard</b>              | Hôtel de Ville Place de la Mairie 76240 Le Mesnil-Esnard                | - le mercredi 21 août 2019 de 14h00 à 17h00<br>- le samedi 14 septembre 2019 de 10h00 à 12h00   |
| <b>Le Petit-Quevilly</b>             | Hôtel de Ville Place Henri Barbusse 76140 Le Petit-Quevilly             | - le jeudi 12 septembre 2019 de 8h30 à 11h30<br>- le jeudi 26 septembre 2019 de 8h30 à 11h30  |
| <b>Le Trait</b>                      | Mairie Place du 11 novembre 76580 Le Trait                              | - le lundi 16 septembre 2019 de 8h30 à 11h30  |
| <b>Malaunay</b>                      | Hôtel de Ville Place du 8 mai 1945 76770 Malaunay                       | - le vendredi 6 septembre 2019 de 14h30 à 17h30   |
| <b>Maromme</b>                       | Hôtel de Ville 8, place Jean Jaurès 76150 Maromme                       | - le mercredi 28 août 2019 de 14h30 à 17h30   |
| <b>Mont-Saint-Aignan</b>             | Hôtel de Ville 59, rue Louis Pasteur 76130 Mont-Saint-Aignan            | - le jeudi 22 août 2019 de 14h00 à 17h00<br>- le lundi 9 septembre 2019 de 8h30 à 11h30   |
| <b>Notre-Dame-de-Bondeville</b>      | Hôtel de Ville Place Victor Schoelcher 76960 Notre-Dame-de-Bondeville   | - le vendredi 30 août 2019 de 9h30 à 12h30  |
| <b>Oissel</b>                        | Hôtel de Ville Place du 8 mai 1945 76350 Oissel                         | - le mercredi 4 septembre 2019 de 9h00 à 12h00<br>- le mercredi 25 septembre 2019 de 14h30 à 17h30  |
| <b>Petit-Couronne</b>                | Hôtel de Ville Rue de la République 76650 Petit-Couronne                | - le samedi 7 septembre 2019 de 10h00 à 12h00   |
| <b>Rouen</b>                         | Hôtel de Ville Place du Général de Gaulle 76000 Rouen                   | - le mercredi 21 août 2019 de 9h00 à 12h00<br>- le samedi 7 septembre 2019 de 9h00 à 12h00<br>- le jeudi 12 septembre 2019 de 13h45 à 16h45<br>- le mercredi 18 septembre 2019 de 13h45 à 16h45 |
| <b>Sahurs</b>                        | Mairie Place Maurice Alexandre 76110 Sahurs                             | - le vendredi 6 septembre 2019 de 14h30 à 17h30   |
| <b>Saint-Aubin-lès-Elbeuf</b>        | Hôtel de Ville Esplanade de Patten 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf         | - le jeudi 5 septembre 2019 de 14h30 à 17h30  |
| <b>Sainte-Marguerite-sur-Duclair</b> | Hôtel de Ville 1, place de l'Eglise 76480 Sainte-Marguerite-sur-Duclair | - le mercredi 18 septembre 2019 de 9h00 à 12h00   |
| <b>Saint-Etienne-du-Rouvray</b>      | Hôtel de Ville 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray                           | - le lundi 9 septembre 2019 de 14h30 à 17h30<br>- le samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00   |
| <b>Saint-Jacques-sur-Darnétal</b>    | Mairie 20, rue de Verdun 76160 Saint-Jacques-sur-Darnétal               | - le lundi 9 septembre 2019 de 14h00 à 17h00  |
| <b>Saint-Léger-du-Bourg-Denis</b>    | Mairie Route de Lyons 76160 Saint-Léger-du-Bourg-Denis                  | - le jeudi 19 septembre 2019 de 14h00 à 17h00   |
| <b>Saint-Martin-de-Boscherville</b>  | Mairie 17, rue Bas Saint Georges 76840 Saint-Martin-de-Boscherville     | - le vendredi 30 août 2019 de 15h00 à 18h00   |
| <b>Saint-Pierre-de-Varengeville</b>  | Mairie Route de Rouen 76480 Saint-Pierre-de-Varengeville                | - le mardi 20 août 2019 de 9h00 à 12h00   |
| <b>Saint-Pierre-lès-Elbeuf</b>       | Hôtel de Ville Place F. Mitterrand 76320 Saint-Pierre-lès-Elbeuf        | - le jeudi 26 septembre 2019 de 14h00 à 17h00   |
| <b>Sotteville-les-Rouen</b>          | Hôtel de Ville- Place de l'Hôtel de Ville- 76300 Sotteville-les-Rouen   | - le jeudi 5 septembre 2019 de 8h00 à 11h30<br>- le lundi 30 septembre 2019 de 14h00 à 17h00  |



| Sites                | Lieux d'enquête                                    | Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête |
|----------------------|--|--|
| Tourville-la-Rivière | Mairie- rue Jean-Jaurès -<br>Tourville -la-Rivière | - le jeudi 12 septembre 2019 de 9h00 à 12h00                 |
| Ymare                | Mairie - 474, Grande Rue -<br>76520 Ymare          | - le vendredi 20 septembre 2019 de 14h30 à 17h30             |

✓ **Expression du public :**

Chacun peut être accueilli par les commissaires-enquêteurs répartis en binôme dans les 65 lieux de permanences, librement pour déposer leurs contributions, observations ou propositions.

✓ **Conclusions :**

Dès lors, après en avoir débattu et mûrement réfléchi, la commission d'enquête considère qu'une prolongation et une réunion publique ne s'imposent pas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la commission d'enquête

Alain CARU

